

**DOMAINE DE FORMATION : SCIENCES ET TECHNIQUES****UFR STAPS****REGLEMENT D'EXAMEN SPECIFIQUE AU DIPLOME DE MASTER****MENTION : APAS****EDITION ANNEE UNIVERSITAIRE : 2024-2025 A 2028-2029**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024.

### **Section 1. Préambule**

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3<sup>e</sup> cycle. Il convient de s'en référer.

Le présent règlement d'examen spécifique a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

### **Section 2. Déroulement du master**

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS (*European Credit Transfert and accumulation System*) en sus du grade de licence.

Le master mention APAS est organisée sous la forme d'un parcours unique.

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de master sont organisés sur deux années, soient 4 semestres consécutifs notés de S7 à S10.

Le master permet de développer les compétences indiquées dans la fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38697/>

### **Section 3. Conditions d'admission**

Les conditions d'admission en deuxième cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieur, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas où l'étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire du M1 UTLN), l'admission est soumise à un dossier de candidature préalablement déposé sur eCandidat (<https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatUTLN/>).

#### **Section 4. Modalités d'inscription**

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <https://www.univ-tln.fr/-Inscription-.html>

À l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Dans le cas d'un aménagement d'étude en application du règlement général des études, l'étudiant inscrit en master peut conclure un contrat pédagogique qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

#### **Section 5. Organisation des enseignements**

La formation de master comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à un volume horaire maximum de 750 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour les deux années, 700 heures lorsque le M2 comporte un stage long (5 à 6 mois), et au minimum de 550h.

#### **Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

Le contrôle continu est une méthode d'évaluation préconisée pour permettre une acquisition progressive des connaissances et des compétences. Les évaluations sont réparties de manière équilibrée au cours du semestre.

Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50 % de la note finale de l'ECUE concerné. Par principe, le contrôle continu est une évaluation partielle permettant aux enseignants et aux étudiants d'évaluer le niveau de compréhension des enseignements délivrés.

Dans le cas du contrôle continu, il est rappelé aux enseignants de prévoir une durée d'épreuve tenant compte des aménagements d'étude et compatible avec l'emploi du temps de la formation. Le contrôle continu peut être appliqué aux enseignements en travaux dirigés (TD), en travaux pratiques (TP), ou en cours magistraux (CM).

La communication des notes de contrôle continu aux étudiants doit être faite dans un délai raisonnable après l'épreuve. Les évaluations ne font pas nécessairement l'objet de convocation et ne sont pas inscrites dans le calendrier des examens.

Les dates prévisionnelles des évaluations peuvent être indiquées sur l'emploi du temps en ligne de l'Environnement Numérique de Travail, sous la responsabilité de l'enseignant en charge de l'enseignement.

Toute absence injustifiée à un contrôle continu est sanctionnée par la note de 0/20. Une épreuve de substitution pourra être proposée dans un délai raisonnable par l'enseignant aux étudiants ayant été absents à un contrôle continu dans les cas suivants : (i) l'absence est justifiée (ii) l'étudiant bénéficie d'un statut particulier. Dans l'impossibilité d'organisation d'une épreuve de substitution au fil de l'eau, l'épreuve aura lieu lors d'une semaine dite de session particulière figurant au calendrier universitaire.

## Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens

### 7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque ECUE et UE.

Le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit en première séance.

**ECUE** : La règle de calcul de la note finale de l'ECUE doit être précisée par les enseignants concernés en première séance.

**UE** : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

**SEMESTRE** : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

**ANNEE** : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

**DIPLOME** : La note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 années de master sans coefficient.

La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

### 7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

Les semestres ne se compensent pas à l'intérieur d'une même année de Master.

Les UE d'un même semestre se compensent entre elles. Les UE de stage de M1 (UE 83) et M2 (UE 01) ne peuvent pas être compensées (note seuil de 10/20 obligatoire). Une UE dont la note est inférieure à 8/20 ne peut pas bénéficier de la règle de compensation.

L'étudiant n'ayant pas validé un semestre directement ou par compensation, devra repasser en session 2 dite « de rattrapage » les ECUE dont la note est inférieure à 10/20.

### 7.3. Modalité de report de notes

Toute UE avec une note supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise. L'étudiant non admis en session initiale ou redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

#### 7.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de l'année immédiatement inférieure.

Dans le cas de non acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours, l'étudiant bénéficie d'un redoublement de droit, soit en M1, soit en M2. Le nombre d'inscription de droit en cursus master (M1+M2) est limité à 3. Une inscription supplémentaire peut être autorisée sur avis de la commission pédagogique et sur proposition du jury.

Le passage a minima n'est pas autorisé.

#### 7.5. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix est laissé à l'appréciation du responsable de la formation, et doit figurer dans un contrat pédagogique.

### Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et des mentions

#### 8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- *la validation de l'ensemble des UE*
- *la réalisation et la soutenance des stages de chaque année.*

#### 8.2. Diplôme de Master

Les mentions sont délivrées aux deux sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'année de master :

- mention passable si moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si moyenne générale supérieure ou égale à 16/20.

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	
Mention du diplôme	Master APAS
Parcours 1	
Effectifs du diplôme	16
Année du diplôme	1
Responsables pédagogiques	M GRUET
Secrétaire pédagogique	A Vassalo-Valentin
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	MASTER 1 APAS	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Suivi de stage de stage / étudiant	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Nombre d'étudiants	Coût en HETD	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S1			<b>Semestre 1</b>					<b>30,00</b>	<b>30,00</b>		<b>54,00</b>	<b>108,00</b>	<b>32,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>		<b>381,00</b>	<b>195,00</b>						<b>247,67</b>	
S1	UE	UE71	Compétences transversales : méthodologie et communication scientifique	O				3,00	3,00		4,00	12,00	16,00	0,00	0		48,00	32,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	39,33	
S1	ECUE	711	Statistiques / Traitement des données	O				1,50	1,50	CC	4	4	8				24	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	20,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S1	ECUE	712	Méthodologie scientifique	O				1,50	1,50	CC	4	8	8				24	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	18,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S1	UE	UE72	Compétences transversales : communication spécialisée, usages et outils numériques	O				3,00	3,00		4,00	12,00	16,00	0,00	0		48,00	32,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	39,33	
S1	ECUE	721	Réseaux sociaux et activité physique	O				1,50	1,50	CC	4	4	8,00				24	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	20,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S1	ECUE	722	Anglais scientifique et professionnel	O				1,50	1,50	CC	4	8	8,00				24	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	18,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S1	UE	UE73	Evaluations avancées / innovantes des ressources, programmes et dispositifs	O				10,00	10,00		28,00	36,00	0,00	0,00	0		100,00	64,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	78	
S1	ECUE	731	Evaluations fonctionnelles: tests avancés et propriétés cinématiques	O				6,00	6,00	CC	20	20					60	40,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	50	
S1	ECUE	732	Quantification de l'activité physique et de ses barrières/facilitateurs	O				4,00	4,00	CC	8	16					40	24,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	28	
S1	UE	UE74	Adaptation, transformation et intégration de l'APA	O				10,00	10,00		18,00	38,00	0,00	0,00	0		125,00	56,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	65	
S1	ECUE	741	Projet tutoré: conception APA innovante	O				2,00	2,00	CC	8	8					40	8,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	8	
S1	ECUE	742	Ethique, déontologie, défis écologiques et APAS	O				2,00	2,00	CC	8	8					25	16,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	20	
S1	ECUE	743	EAPA au sein d'une équipe pluridisciplinaire	O				2,00	2,00	CC	4	8					20	12,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	14	
S1	ECUE	744	Activité physique dans les politiques de santé	O				4,00	4,00	CC	6	14					40	20,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	23	
S1	UE	UE75	Méthodologie du stage	O				4,00	4,00		0,00	10,00	0,00	0,00	1		60,00	11,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	26	
S1	ECUE	751	Méthodologie du stage et possibilité de début de stage	O				4,00	4,00	CC	10	10			1		60	11,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	26	
S2			<b>Semestre 2</b>					<b>30,00</b>	<b>30,00</b>		<b>66</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		<b>310</b>	<b>156</b>						<b>219</b>	
S2	UE	UE81	Savoirs hautement spécialisés à l'appui des choix interventionnels en APAS	O				10,00	10,00		36,00	40,00	0,00	0,00	0		120,00	76,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	94	
S2	ECUE	811	Interventions APAS, débats interdisciplinaires	O				4,00	4,00	CC	14	14					40	28,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	35	
S2	ECUE	812	APA et conditions particulières / aigüés / subaigüés	O				5,00	5,00	CC	20	20					60	40,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	50	
S2	ECUE	813	Séminaires interventions APAS	O				1,00	1,00	CC	2	6					20	8,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	9	
S2	ECUE	814	Conférenciers invités dans la cadre des séminaires APAS	O							4														Socle Conférenciers MASTER
S2	UE	UE82	Prévention par l'activité physique: apports scientifiques et pilotage de projets	O				10,00	10,00		30,00	44,00	0,00	0,00	0		120,00	74,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	89	
S2	ECUE	821	Facteurs d'influence des comportements sédentaires / d'activité physique	O				6,00	6,00	CC	24	24					80	48,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	60	
S2	ECUE	822	Pilotage de projets APAS	O				4,00	4,00	CC	6	20					40	26,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	29	
S2	UE	UE83	UE Stage de mise en situation professionnelle de minimum 180h	O				10,00	10,00		0,00	4,00	0,00	0,00	2		70,00	6,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	36	
S2	ECUE	831	Suivi de stage	O							4				2		60	6,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	36	
S2	ECUE	832	Stage	O				10,00	10,00	CC						180	10	0,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	0	

Total heures semestre 1 / étudiants	195,00
Total heures semestre 2 / étudiants	156,00
<b>Total heures M1 / étudiant</b>	<b>351,00</b>

Total heures CM M1	120,00
Total heures TD M1	196,00
Total heures TP M1	32,00

Coût total HETD du M1	466,67
-----------------------	--------

UFR	STAPS
Champ disciplinaire	
Domaine de formation	
Mention du diplôme	Master APAS
Parcours 1	
Effectifs du diplôme	16
Année du diplôme	2
Responsables pédagogiques	M Gruet
Secrétaire pédagogique	A Vassalo-Valentin
Maquette 2024/2028	

SEM	Type d'enseignement	CODES	MASTER 2 APAS	Indiquer si l'élément est obligatoire ( O ), à choix ( X ), ou facultatif ( F )	Min (si choix)	Max (si choix)	TYPE Disciplinaire ou non (menu déroulant)	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT	Suivi de stage de stage / étudiant	Nombre d'heure de stage / étudiant	Heure travail autonome de l'étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Nombre de groupe TP	Nombre de groupes tutorat	Nombre d'étudiants	Coût en HETD	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
<b>Semestre 3</b>				<b>O</b>				<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>83,0</b>	<b>103</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>390</b>	<b>219</b>						<b>358,17</b>	
S3	UE	UE91	Compétences transversales : méthodologie et communication scientifique	O				3,00	3,00		4,00	12,00	16,00	0,00	0		48,00	32,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	39,33	
S3	ECUE	911	Statistiques / Traitement des données	O				1,5	1,5	CC	4	4	8				24	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	20,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S3	ECUE	912	Méthodologie scientifique	O				1,5	1,5	CC		8	8				24	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	18,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S3	UE	UE92	Compétences transversales : communication spécialisée, usages et outils numériques	O				3,00	3,00		4,00	12,00	16,00	0,00	0		48,00	32,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	39,33	
S3	ECUE	921	IA et activité physique	O				1,5	1,5	CC	4	4	8,00				24,00	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	20,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S3	ECUE	922	Anglais scientifique et professionnel	O				1,5	1,5	CC		8	8,00				24,00	16,00	1,00	1,00	2,00	8,00	32,00	18,67	APAS mention porteuse, cours mutualisés avec EOPS
S3	UE	UE93	Evaluations avancées / innovantes des ressources, programmes et dispositifs	O				6,00	6,00		19,00	19,00	0,00	0,00	0		50,00	38,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	47,50	
S3	ECUE	931	Approche multidisciplinaire de la locomotion	O				2	2	CC	7	7					20	14,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	17,50	
S3	ECUE	932	Approche biomécanique de la locomotion	O				4	4	CC	12	12					30	24,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	30,00	
S3	UE	UE94	Savoirs hautement spécialisés à l'appui des choix interventionnels en APAS	O				10,00	10,00		46,00	32,00	0,00	0,00	0		134,00	78,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	173,00	
S3	ECUE	941	Myths, science and pseudoscience in physical activity and health	O				3	3	CC	8	8					24	16,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	20,00	
S3	ECUE	942	Séminaires interventions APAS	O				1	1		2	6					20	8,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	9,00	
S3	ECUE	943	Conférenciers invités dans la cadre des séminaires APAS	O							3,5														Socle Conférenciers MASTER
S3	ECUE	944	Spécialisation : Pathologies respiratoires <b>OU</b> inflammatoires / fatigue chronique	O				2	2	CC	12	6					30	18,00	2,00	2,00	2,00	4,00	16,00	48,00	
S3	ECUE	945	Spécialisation : Jeunes populations <b>OU</b> cancer	O				2	2	CC	12	6					30	18,00	2,00	2,00	2,00	4,00	16,00	48,00	
S3	ECUE	946	Spécialisation : Handicap moteur <b>OU</b> obésité / pathologies métaboliques	O				2	2	CC	12	6					30	18,00	2,00	2,00	2,00	4,00	16,00	48,00	
S3	UE	UE95	Entrepreneuriat / Pilotage de Projets	O				4,00	4,00		10,00	18,00	0,00	0,00	0		50,00	28,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	33,00	
S3	ECUE	951	Création entreprise / structure	O				2	2		6	6					20	12,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	15,00	
S3	ECUE	952	Pilotage de projets APAS	O				2	2		4	12					30	16,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	18,00	
S3	UE	UE96	Méthodologie du stage	O				4,00	4,00		0,00	10,00	0,00	0,00	1		60,00	11,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	26,00	
S3	ECUE	961	Méthodologie du stage et possibilité de début de stage	O				4	4	CC		10					60	11,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	26,00	
<b>Semestre 4</b>				<b>O</b>				<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		<b>70,00</b>	<b>6</b>					<b>36</b>		
S4	UE	UE01	Stage de mise en situation professionnelle de minimum 400h	O				30,00	30,00						2		70,00	6,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	36,00	
S4	ECUE	011	Suivi de stage	O								4			2		60	6,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	36,00	
S4	ECUE	012	Stage	O				30	30	CC						400	10	0,00	1,00	1,00	1,00	4,00	16,00	0,00	

Total heures semestre 3 / étudiants	219,00
Total heures semestre 4 / étudiants	6,00
<b>Total heures M2 / étudiant</b>	<b>225,00</b>

<b>Total heures M1 + M2 / étudiant</b>	<b>576,00</b>
--	---------------

Total heures CM M2	83,00
Total heures TD M2	107,00
Total heures TP M2	32,00

Total heures CM M1 + M2	203,00
Total heures TD M1 + M2	303,00
Total heures TP M1 + M2	64,00

Coût total HETD du M2	394,17
-----------------------	--------

Coût total HETD du Master APAS	860,83
--------------------------------	--------